



DEROGATION AU PERIMETRE SCOLAIRE

Périmètre scolaire :

A Pont-à-Mousson, chaque école a un secteur géographiquement défini, et chaque rue appartient au secteur d'une école.

Dérogation

Tous les dossiers sont étudiés par la commission des dérogations qui se réunit en mai, puis en fonction des demandes.

• **Dérogation pour une école Mussipontaine d'un autre secteur :**

Pour inscrire un enfant dans une autre école que celle de son secteur, les parents doivent transmettre une demande de dérogation à la ville de Pont-à-Mousson.

Lorsque la dérogation est obtenue pour l'école maternelle, elle doit être renouvelée lors de l'entrée à l'école élémentaire (CP).

En cas de déménagement, l'enfant peut poursuivre sa scolarité dans cette école sans faire de nouvelle demande de dérogation (jusqu'à la fin de sa scolarité en maternelle ou en élémentaire).

• **Dérogation pour une école d'une autre commune :**

Pour scolariser son enfant dans l'école d'une autre commune, il est indispensable de se procurer un dossier de demande de dérogation au périmètre scolaire auprès de cette commune.

• **Dérogation pour les élèves habitant hors Pont-à-Mousson**

Pour l'inscription d'un enfant non Mussipontain dans une école de Pont-à-Mousson, il est nécessaire de faire compléter le formulaire de dérogation auprès de la mairie de sa commune de résidence.

La commission des dérogations de Pont-à-Mousson se prononcera favorablement si :

1/ la mairie de la commune de résidence a donné un avis favorable en acceptant de participer financièrement aux frais de scolarisation de l'enfant, comme le prévoit le code de l'éducation ;

2/ le motif invoqué fait partie de la liste des motifs admis (voir annexe) ;

3/ la capacité d'accueil de l'école demandée le permet.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter le service des affaires scolaires :

au : 03-83-81-10-68

Ou par mail : affaires.scolaires@ville-pont-a-mousson.fr

La gestion des inscriptions fait l'objet d'un traitement informatique. Conformément à la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le droit de consultation et de rectification des informations recueillis s'exerce auprès du service des affaires scolaires de la ville de Pont-à-Mousson.

MOTIF DE MA DEMANDE DE DEROGATION

Nom et Prénom de l'enfant :

Etat de santé de l'enfant

⇒ Joindre un certificat médical du médecin traitant qui doit être motivé

Regroupement des frères et sœurs dans un même établissement

⇒ Joindre le certificat de scolarité des frères et sœurs déjà inscrits (délivré par le directeur de l'école concernée)

Mode de garde

⇒ Joindre attestation sur l'honneur rédigée par l'assistante maternelle agréée, avec mention de son adresse et son numéro d'agrément (ou contrat de travail)

Garde gratuite par des membres de la famille résidant dans le périmètre scolaire demandé

⇒ Joindre attestation des personnes assurant la garde avec justificatif de domicile et copie des pièces d'état civil attestant du lien de parenté

Obligations professionnelles des parents lorsqu'ils résident dans une commune qui n'assurent pas directement ou indirectement la restauration et la garde des enfants ou si la commune ne dispose pas d'un accueil périscolaire ou d'assistantes maternelles.

A noter que l'amplitude horaire suffisante des garderies, mais incompatible avec les horaires de travail des parents, justifie le refus de dérogation.

⇒ Joindre copie du contrat ou attestation de l'employeur



Demande de dérogation au périmètre scolaire
ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES PUBLIQUES DE PONT-A-MOUSSON
A transmettre à M. le Maire de la ville de Pont-à-Mousson – service affaires scolaires et
périscolaires

19, place Duroc 54700 Pont-à-Mousson
affaires.scolaires@ville-pont-a-mousson.fr

CORDONNEES DES PARENTS :

	Parent 1	Parent 2	
Nom			
Prénom			
Adresse			
Téléphone			
Adresse mail			
Situation conjointe des parents 1 et 2	<input type="checkbox"/> Mariés(es)	<input type="checkbox"/> Célibataires	<input type="checkbox"/> Divorcé(es)
	<input type="checkbox"/> Concubins (es)	<input type="checkbox"/> Séparés(es)	<input type="checkbox"/> Pacsés(es)

Elève :

Nom et prénom :

Sexe : Masculin Féminin

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Domicile :

Ecole précédemment fréquentée :

Classe précédemment fréquentée :

Commune :

Ecole de secteur:

Commune :

Ecole demandée :

Commune :

Signature des deux parents,

AVIS DES COMMISSIONS

Pour les élèves habitant hors Pont-à-Mousson
Avis du Maire de la commune de résidence Important : l'avis doit être renseigné avant l'envoi à la ville de Pont-à-Mousson
Date, signature et cachet :
<input type="checkbox"/> Avis favorable
<input type="checkbox"/> Avis défavorable

Pour tous les élèves
Décision de la commission de dérogation de la Ville de Pont-à-Mousson
Date, signature et cachet :
<input type="checkbox"/> Autorise le changement de groupe scolaire
<input type="checkbox"/> N'autorise pas le changement de groupe scolaire